

toute participation du gouvernement, comme en dehors de son influence. En conséquence, le gouvernement autrichien croit devoir protester à l'avance, de la façon la plus énergique, contre tout commentaire défavorable qui pourrait se produire sur l'attitude qu'il a observée en cette circonstance.

L'introduction rappelle les sentiments d'amitié et d'attachement que n'ont cessé d'avoir pour l'Autriche les Etats allemands voisins, même après en avoir été séparés politiquement, ainsi que les sympathies de ces Etats pour le développement de la liberté et du droit constitutionnel en Autriche.

En ce qui concerne la question du Sleswig-Nord, le gouvernement de l'empereur ne voit dans l'article 5 du traité de Prague, article qu'il n'a pas inspiré du reste, aucun motif d'exercer une pression dans un sens quelconque au moyen d'une initiative déterminée. D'autre part, se souvenant de sa position de partie contractante au susdit article, le gouvernement de l'empereur n'a négligé aucune occasion d'agir dans un sens modérateur vis-à-vis des prétentions rivales, et de recommander aux parties intéressées une solution opportune des points en litige. En conséquence, le gouvernement impérial se croirait dégagé de toute responsabilité si la question du Sleswig, en continuant de rester ouverte, venait à être un danger pour la paix.

En ce qui concerne l'Espagne, le devoir du gouvernement impérial est de manifester ses vœux sympathiques pour le bien-être et l'indépendance de ce pays. Le gouvernement autrichien n'attend plus que la réalisation d'une forme définitive de gouvernement en Espagne pour reprendre avec ce pays ses relations diplomatiques régulières. En attendant, le représentant du gouvernement à Madrid est chargé d'entretenir des rapports officieux avec le gouvernement provisoire.

Abordant les affaires d'Orient, le Livre rouge constate le caractère chronique de la lutte dont la Crète est le théâtre, et l'insuccès des efforts de l'insurrection bulgare.

Il dit que des éléments malades restent des germes d'une crise dangereuse pour la paix européenne.

Les rapports d'amitié et de voisinage entre l'Autriche et la Serbie n'ont pas été troublés. L'empire austro-hongrois est l'ami le plus sincère et le plus désintéressé de la Serbie.

Des questions d'intérêt commercial et d'ordre administratif pendantes entre l'Autriche et les Principautés danubiennes, les unes ont reçu une solution favorable, les autres attendent leur conclusion. En ce qui concerne les persécutions exercées en Roumanie contre les juifs, le gouvernement autrichien a obtenu satisfaction et réparation en faveur de ses nationaux. Il est hors de doute que le peu d'énergie que le gouvernement des Principautés

danubiennes a mis à empêcher dans le courant de juillet la formation des bandes de volontaires serait de nature à inspirer des appréhensions sérieuses sur la bonne volonté sincère de ce gouvernement, ou du moins, en supposant que cette bonne volonté existe, sur la question de savoir s'il a la puissance de maintenir dans leur intégrité les rapports des Principautés avec la Porte, tels qu'ils doivent résulter des traités existants. Les événements rappelés ci-dessus autorisent ce doute. Ils ont révélé une situation qui est de nature à éveiller à un haut degré les sérieuses appréhensions des puissances.

Le caractère inquiétant de cette situation s'accroît encore si l'on songe aux armements et aux préparatifs poursuivis depuis quelque temps en Roumanie avec une activité fiévreuse et dans une mesure qui dépasse de beaucoup les exigences légitimes de la défense intérieure du pays roumain.

Le danger créé par cet état de choses ne devrait pas échapper à l'attention du gouvernement des Principautés danubiennes. En effet, l'ébranlement de la situation que les traités internationaux ont faite au pays ne peut avoir d'autre résultat que la déchéance des privilèges que ces mêmes traités lui accordent. Le gouvernement autrichien fait tous ses efforts pour détourner le danger immédiat qu'il redoute au point de vue du maintien de la situation réciproque des Principautés danubiennes et de la Porte, telle qu'elle a été établie par les traités.

Enfin, au sujet des négociations entamées avec le gouvernement pontifical, on lit :

« La transformation profonde qui a atteint l'organisation intérieure de la monarchie a démontré tout naturellement la nécessité de modifier les clauses du concordat. Les pourparlers entamés par l'entremise de M. Hubner n'ont pas permis finalement d'espérer que le pape ferait des concessions, si ce n'est sur les questions d'ordre secondaire. »

Le Livre rouge analyse les instructions conciliantes que le gouvernement impérial a données au pape. Il mentionne les tentatives infructueuses d'entente faites par M. de Meysenburg, la protestation du pape, et enfin l'allocation du pape qui n'a eu d'autre résultat que d'amener le gouvernement autrichien à repousser les attaques dirigées contre les lois fondamentales d'Etat, sans toutefois dévier jamais de la ligne de modération constante qu'il s'est imposée.

On voit que la réserve, la sagesse et la modération sont les caractères dominants de cet exposé politique, tableau fidèle de la ligne de conduite que s'est tracée M. de Beust en prenant la direction des affaires autrichiennes, et dont il ne s'est jamais départi.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Publicateur des Côtes-du-Nord*, journal de Saint-Brieuc :

« Des bruits alarmants avaient couru cette semaine dans notre ville sur l'état sanitaire de Moncontour. On assurait qu'une affection épidémique et contagieuse, présentant des symptômes du charbon, s'y était subitement déclarée et y avait fait quatre ou cinq victimes. »

Il résulte de renseignements qui nous sont parvenus que cette panique aurait été causée par quelques cas de petite vérole qui se seraient déclarés dans les circonstances suivantes :

Le dimanche de la Toussaint, un voyageur, parent de M^{me} Vivier tenant le grand hôtel de cette ville, y arriva et, se trouvant indisposé, demanda à se mettre au lit. Le médecin fut appelé, et reconnaissant une éruption de petite vérole qui ne pouvait s'effectuer, compliquée de symptômes d'une affection typhoïde, il déclara le malade en danger et conseilla d'appeler un prêtre.

Ce qui fut fait. Le malade demanda également un notaire pour rédiger ses dernières volontés, puis mourut.

La maîtresse de la maison qui le soigna, atteinte du même mal, mourut également ; le notaire appelé a été assez mal, ainsi que le prêtre, et la personne qui aurait enseveli l'étranger serait dans un état désespéré. Tout cela est grave, sans doute ; mais y a-t-il de là à l'explosion d'une affection charbonneuse épidémique. »

Il paraît que les correspondants de la maison de Rothschild ont déjà été avertis que la célèbre maison de banque aurait pour raison sociale désormais le nom de : Rothschild frères.

M^{me} Lincoln se trouve en ce moment à Francfort.

On considère Berryer comme perdu. En revanche, on a de meilleures nouvelles de M.

MM. de Lamartine et Montalembert sont toujours très-souffrants.

Le *Nouveliste de Rouen* annonce la mort de M. le baron Chassiron, sénateur.

La cour impériale de Lyon vient de rendre un arrêt qui n'intéresse pas moins le monde agricole que le monde cynégétique. Cet arrêt range les lapins de garenne dans la classe des animaux nuisibles, sans s'occuper de la question de savoir s'il existe un arrêté préfectoral, et décide que la chasse des lapins aux furets peut avoir lieu en tout temps, du fait du propriétaire auquel ils causent un dommage, ce moyen étant indiqué par la loi de 1844.

Selon le *Mémorial diplomatique*, une amélioration sensible s'est produite dans l'état de

l'ex-impératrice Charlotte. Elle a repris sa correspondance et a même, paraît-il, conçu le projet d'écrire l'histoire du rétablissement de l'empire au Mexique.

A cet effet, elle a fait adresser aux personnes qui ont eu des rapports intimes avec son époux la prière de lui confier tous les documents importants qu'elles pourraient tenir de l'empereur Maximilien.

D'après les dépêches de Naples, l'éruption du Vésuve prendrait des proportions alarmantes.

Les laves avancent vers le cimetière de Portici, et les autorités craignent des malheurs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

LETTRES A UN AMI.

6^e Lettre. — Revenu des actions. — Exploitation à forfait.

Paris, 19 octobre 1868

Mon cher ami,

Je n'ai pas perdu de vue que je vous dois des explications sur la question du revenu fixe de 6 pour 100 que je propose d'attribuer aux actions depuis l'ouverture de l'exploitation jusqu'à la fin de la dixième année sociale ; mais, avant d'y arriver, j'avais besoin d'établir que mes évaluations du produit brut n'ont rien d'exagéré, et je crois l'avoir démontré d'une manière irréfutable dans mes précédentes.

Je dois vous dire que ma combinaison est généralement approuvée. On n'y fait qu'une objection, et l'on me dit : Mais si la différence entre le revenu fixe et le produit net réel était trop considérable, vous vous créeriez chaque année un découvert qui, au bout de la période, ne laisserait pas d'être important. Ce raisonnement serait juste si mes chiffres de prévision étaient enflés, mais vous avez vu, par ce qui précède, qu'ils ne le sont pas, et vous allez voir, par ce qui suit, que j'ai une marge suffisante. En effet, la recette croîtra avec la clientèle, n'oubliez pas cela, c'est dans l'ordre naturel des choses, et le même fait s'est produit partout. Le revenu, au contraire, restera fixe, et, par conséquent, si, la première année, mon chiffre de 6 pour 100 est couvert, toute crainte doit disparaître pour l'avenir, et c'est une réserve au lieu d'un déficit qui sortira de ma combinaison.

Ceci établi, suivez mon raisonnement et mes chiffres :

Pour évaluer la recette nette d'un chemin de fer, il faut considérer trois choses : 1^o le capital d'établissement ; 2^o le coût de l'exploitation ; 3^o la recette brute.

Le capital d'établissement peut être évalué ainsi pour la ligne de Poitiers à Saumur :

était parti dans la direction de l'incendie.

Malheureusement, cette fois encore, il était trop tard !... quand les secours arrivèrent, le toit venait de s'effondrer et le vaste corps de bâtiment n'était plus qu'un immense brasier.

Les premières personnes qui s'approchèrent du lieu du sinistre reculèrent épouvantées et glacées d'horreur. Devant la flamme se promenait le père Gautrot, tenant dans ses bras, comme un enfant, le cadavre de sa vieille compagne, qu'il prenait pour sa fille...

— Vois, disait-il au cadavre, je t'ai vengée... il ne voulait pas sortir et je le brûle !...

Et le pauvre fou, avec son sanglant fardeau, exécutait de frénétiques gambades...

V.

Nous n'avons pas besoin de raconter ce qui s'était passé à la maison Gautrot, pendant la nuit des noces.

Le lecteur a déjà deviné qu'Alfred Noël, dans un suprême délire d'amour, s'était introduit et caché dans la chambre nuptiale.

En voyant celle qu'il aimait au bras d'un rival détesté, la jalousie l'égarait et il avait frappé la fiancée.

Puis il s'enfuit et se poignarda.

De là, la folie du père Gautrot et les crimes qui s'en suivirent...

vite, vous autres !...

Et de la main, il indiquait, dans la prairie, un endroit où se trouvaient deux fontaines, larges, profondes et redoutées, appelées les fosses de Chauvigny.

Pendant qu'une partie des convives se lançait dans les ténèbres, les autres, les femmes surtout, pénétraient dans la chambre nuptiale.

Là, un affreux spectacle frappa les regards : Joséphine, à moitié nue était étendue sur son lit.

Un poignard était profondément enfoncé dans sa poitrine, et le sang coulait limpide et vermeil sur le tapis de la chambre...

La jeune femme était morte, tuée d'un seul coup.

Au pied du lit, la mère Gautrot pleurait, silencieusement prostrée par la douleur.

A la vue de sa fille assassinée, seul, le père Gautrot ne versa pas une larme.

— C'est Alfred Noël !... murmura-t-il sourdement.

Puis il sortit, rechargea son fusil et disparut à son tour dans les ténèbres...

Le lendemain, au point du jour, un nouveau cadavre entraînait dans la cour de la maison nuptiale : c'était celui d'Alfred Noël.

Après avoir inutilement cherché toute la nuit, les gens de la noce s'étaient, au lever du soleil, approchés

des fosses de Chauvigny, et là, sur le bord de la plus grande des fontaines, ils avaient trouvé le corps du neveu de Gautrot, un poignard dans la poitrine.

A ce moment, au milieu des habitants des hameaux voisins, accourus à la nouvelle du meurtre, entra le père Gautrot.

Une sorte de folie furieuse s'empara de son être ; d'abord, il s'arrêta et contempla le cadavre de Noël avec un morne silence.

Puis, peu à peu, on vit ses yeux s'égarer, une écume sanglante lui venir aux lèvres et un tremblement nerveux agiter son corps.

On voulut s'avancer vers lui pour lui porter secours...

Mais le paysan, avec la rapidité de l'éclair, déchargea son fusil sur le corps inanimé...

— Un de mort !... s'écria-t-il avec un sinistre ricanelement, à l'autre, maintenant !...

Et il s'élança dans la campagne, en brandissant son arme.

Le père Gautrot était fou.

Le lendemain de ce triste jour, les personnes que nous avons vues l'avant-veille arpenter si joyeusement la chaussée de la prairie, reprenaient tristement le chemin de St-Martin-sur-Ouanne.

Les refrains et les caquetages s'étaient changés en pleurs et en sanglots.

Au lieu du violon, un prêtre et des enfants de chœur marchaient en tête d'un cortège psalmodiant des litanies.

Puis venaient deux cercueils : celui de Joséphine et celui de Noël.

Ensuite, s'avançaient les gens de la noce...

Emouvant contraste ! quelques-uns avaient encore à la boutonnière, un morceau de ruban enlevé la veille, à la jarrettière de la morte.

Le père Thomas, son violon entouré d'un crêpe, fermait la marche.

Le père et la mère de Joséphine manquaient au triste cortège.

Le paysan errait toujours dans la campagne ; sa femme n'avait pas eu la force d'accompagner son enfant à sa dernière demeure.

Les cloches tintaient un glas funèbre...

La double cérémonie s'était accomplie au milieu du plus profond recueillement, lorsque, au moment où l'on sortait pour aller au cimetière, des cris : au feu ! au feu ! se firent entendre.

En même temps, une grande flamme apparut du côté de la maison Gautrot.

Le tocsin remplaça le glas funéraire...

Le prêtre seul, avec le fossoyeur et les porteurs, pratiquèrent le double ensevelissement : tout le monde

98 kilomètres à construire jusqu'à la gare de Saumur sud, à 100,000 francs par kilomètre, non compris le matériel roulant 9,800,000 fr.

Traversée de Saumur et assurance du capital actions 200,000

Intérêts pendant la construction 650,000

Imprévu 850,000

Ensemble 11,500,000 fr.

Il faut en déduire, pour les subventions de l'Etat, du département et des communes, sur lesquelles je reviendrai plus loin 1,500,000 fr.

Reste net 10,000,000 fr.

FRAIS D'EXPLOITATION.

J'avais compté ces frais dans ma note du 15 avril à 8,000 francs par kilomètre; mais ils se trouvent réduits par suite d'offres qui me sont faites à 6,500 francs, plus 30 p. 100 sur la recette excédant 12,000 francs; ce qui nous assure de ce chef une économie très importante.

RECETTE BRUTE.

Enfin vous savez que notre recette brute, en raison de tout ce que je vous ai dit précédemment, ne peut être évaluée, même au début, à moins de 13,000 francs par kilomètre.

COMPTE D'EXPLOITATION.

Partant de ces données on arrive aux résultats suivants :

RECETTE BRUTE KILOMÉTRIQUE.

100 kilomètres 5 à 13,000 fr. par kilomètre 1,306,500 »

FRAIS D'EXPLOITATION.

6,500 fr. sur 100 kilomètres	} 653,250 »	} 683,400 »
30 p. 100 sur la recette excédant 12,000 fr., soit 1,000 fr., et sur une distance gale de 100 kilomètres 5		

Reste comme produit net kilométrique 6,200 fr. et pour l'ensemble du parcours 625,100 » applicables à la rémunération du capital.

Ce capital pourrait, suivant moi, en raison de sa faiblesse relative et de son produit suffisamment rémunérateur, se diviser dans la proportion de 3/5^e obligations et 2/5^e actions. Nous aurions ainsi :

Intérêt et amortissement sur les obligations, 6,000,000 à 6 p. 100	360,000 »
Intérêts sur actions, 4,000,000 à 6 p. 100	240,000 »
Imprévu	25,100 »
Total égal à la recette nette kilométrique	625,100 »

Deux années se sont écoulées depuis les faits que nous venons de raconter, et, cependant, ce n'est pas sans une certaine terreur que les paysans parlent de cet événement tragique.

En vain, les héritiers des époux Gautrot ont bâti sur l'emplacement de l'ancienne habitation une maison propre et commode, personne ne veut l'occuper . . .

On prétend qu'elle est hantée, et que toutes les nuits l'esprit de Joséphine vient se plaindre de la cruauté du père Gautrot.

Aussi évite-t-on soigneusement de passer auprès de la nouvelle demeure.

Quant à Etienne Perrot, il s'est consolé fort aisément de la mort de sa première femme.

Un mois après la catastrophe, il épousait la fille d'un riche fermier et s'établissait bourrelier à St-Martin, où il est encore.

Il n'en a pas été de même pour le ménestrier Thomas.

Le vieillard a renoncé au métier de violoneux, son instrument est accroché à la cheminée de sa chaumière, enveloppé dans un morceau d'étoffe noire.

Il n'y touche jamais.

Seulement, quand il regarde ce violon, il ne peut retenir ses larmes, en se souvenant des deux tristes mariages par lesquels il a commencé et terminé sa carrière.

TURPIN DE SANZAY.

Vous voyez que le jeu des chiffres s'établit naturellement et sans effort.

Maintenant, je vous dois des explications : 1° sur le chapitre des subventions qui figurent dans les chiffres ci-dessus, ainsi que vous l'avez remarqué, pour une somme beaucoup moindre que celles sur lesquelles nous avons précédemment compté; 2° sur le coût du matériel qui n'y figure pas du tout.

Pour ce qui est des subventions, nous nous étions tous trompés sur l'importance du concours de l'Etat, par suite d'une fausse interprétation de la loi de 1865. L'Etat donne aux Compagnies locales, non pas une part proportionnelle sur le coût total du chemin, ainsi que nous l'avions cru, mais une part calculée seulement sur le chiffre total des subventions accordées par les communes, les départements et les intéressés. C'est une très-grande différence et j'ai pu craindre un moment à la suite de cette découverte que l'affaire ne devint par cela même absolument impossible. Il n'en a pas été ainsi, et j'ai pu heureusement trouver une combinaison qui, en réduisant tout à la fois le capital d'établissement et les frais d'exploitation, nous fait regagner approximativement ce que nous perdons du côté de la subvention. Cette combinaison la voici : Ainsi que vous l'avez vu plus haut, on offre d'exploiter notre ligne à 6,500 francs par kilomètre, jusqu'à une recette brute de 12,000 francs, à la charge par nous de payer en outre 30 pour 100 sur l'exédant; mais l'exploitant prend en outre à sa charge la fourniture du matériel roulant, et cette circonstance nous permet de diminuer notre capital de deux millions.

Or, comme j'avais compté, dans ma note du 15 avril, l'exploitation à 8,000 francs au lieu de 6,500 francs, nous retrouvons encore de ce côté, sous forme de diminution de dépense, une différence très-importante qui vient accroître notre produit net.

Ceci exposé, quel inconvénient y a-t-il, je le répète, à ce que nous assurions 6 pour 100 de revenu fixe à nos actions pendant ce que j'appelle la période de parachèvement? Quant à moi, je n'en vois aucun, puisque nous n'avons pour ainsi dire pas d'imprévu. Ainsi notre capital de construction est fixé d'une manière certaine, par le traité fait avec le constructeur; nos frais d'exploitation sont déterminés d'une manière certaine également par les offres qui nous sont faites; enfin le chiffre de nos recettes brutes peut être envisagé avec la même confiance puisque je vous ai montré par une de mes précédentes, qu'il n'était pas inférieur au produit effectif de la ligne de Limoges à son début. De sorte que, des trois éléments servant de base à nos calculs, la construction, l'exploitation et la recette brute, les deux premiers sont dès à présent assurés et le troisième a un caractère de certitude tel, qu'il n'est vraiment pas sérieusement contestable.

Maintenant cette recette brute kilométrique de 13,000 francs restera-t-elle au chiffre pour lequel nous la comptons? non, je le répète, et elle subira, comme toutes les recettes de cette nature, la progression qui résulte des développements naturels du trafic. En voici une preuve qui n'est pas contestable, et que je prends pour plus d'analogie dans les chiffres de la Compagnie d'Orléans.

La recette kilométrique moyenne pour l'ensemble du nouveau réseau de cette Compagnie a été :

En 1859 de	10,434
1860	12,101
1861	12,590
1862	13,948
1863	15,143
1864	16,688
1865	16,118
1866	17,754
1867	18,533

Vous voyez donc bien qu'il n'est pas imprudent de promettre aux actions un revenu fixe de 6 p. 100 pendant quelques années, et qu'en le faisant on a plus de chances, ainsi que je le disais plus haut, de se constituer une réserve que de créer un déficit, puisqu'autour

de nous la recette brute s'est accrue de 80 p. 100 en neuf ans.

Agréé, etc. G. G.

7^e lettre. — Traversée de Saumur.

Paris, 20 octobre 1868.

Mon cher ami,

On s'est inquiété bien à tort de la traversée de la ville de Saumur par le chemin de fer venant de Poitiers, et précisément à cause de cela je crois devoir vous annoncer que dans la réunion qui a eu lieu à Saumur le 10 courant, rénnion à laquelle assistaient le Maire et l'Architecte de la ville et l'Ingénieur de l'arrondissement, nous avons enfin trouvé une solution qui, je l'espère, satisfera tout le monde.

D'abord le tracé a été modifié de manière à emprunter sur la moindre longueur possible, la rue d'Orléans; 2° on s'était ému bien à tort de bouleversements intérieurs et de démolitions de maisons qui n'auront pas lieu; enfin, on paraissait redouter surtout le passage des locomotives dans les rues de la ville, principalement les jours de marchés.

Je n'ai jamais été d'avis que le passage d'une locomotive à petite vitesse fût aussi effrayant qu'on le dit, et qu'on paraît le croire. Il est certain qu'une locomotive marchant à la vitesse d'une voiture ordinaire se manie beaucoup plus facilement qu'un cheval, et qu'elle peut être arrêtée dans un espace moindre; en second lieu, elle ne peut pas quitter le rail, tandis qu'un cheval peut se jeter à droite ou à gauche et occasionner par là des accidents. Enfin ce qu'on paraît redouter le plus, le bruit, peut très-bien s'éviter, et il suffit pour cela d'enjoindre au mécanicien de ne pas siffler. Quoi qu'il en soit, il y a des circonstances où il faut tenir compte du sentiment public, même lorsqu'on ne le partage pas, et en conséquence nous nous sommes arrêtés, d'un commun accord, à cette résolution que les voyageurs allant de la gare du Sud à la gare du Nord et réciproquement, traverseraient la ville dans des voitures traînées par des chevaux; et que les trains de marchandises, sur lesquels il faut absolument atteler des locomotives en raison de leur poids, passeraient la nuit. Cette combinaison coûtera plus cher à la Compagnie exploitante que le passage par les moyens que j'avais proposés d'abord, mais enfin elle est une solution, et à ce titre, chacun doit l'accueillir comme un pas de plus fait vers la prompte exécution du chemin.

Agréé, etc. G. G.

Par décret impérial en date du 18 novembre, sont nommés :

Procureur impérial près le tribunal de première instance d'Angers, M. Belin, substitut du procureur général près la cour impériale de la même ville, en remplacement de M. Chevalier, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1855, art. 5, § 1^{er}) et nommé président honoraire;

Substitut du procureur général près la cour impériale d'Angers, M. Gautherin, procureur impérial près le tribunal de première instance de Cholet;

Procureur impérial près le tribunal de première instance de Cholet, M. Montaubin, substitut du procureur impérial près le siège d'Angers;

Substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance d'Angers, M. Dupont, substitut du procureur impérial près le siège de Laval.

La souscription pour les courses marche avec plein succès. Tous les habitants de la ville apportent leur concours avec empressement.

Nous avons reçu une lettre de M. Clerc, de Nueil, sur le tracé de la ligne projetée de Saumur à Cholet. Nous donnerons cette lettre jeudi prochain.

Mercredi dernier, vers trois heures du soir, un incendie se déclara dans une maison de la rue du Coin, à Cholet, et gagna rapidement, à travers une cloison de planches mal jointes,

l'habitation de MM. Caillié et Legry, négociants.

Grâce à l'empressement de la population, des sapeurs-pompiers, des militaires du 14^e de ligne, et au concours des autorités locales, des secours furent organisés avec autant de promptitude que de savoir-faire, et à cinq heures le feu était complètement éteint.

Dès le commencement de l'incendie, de nombreux travailleurs transportèrent de chez MM. Caillié et Legry, dans les maisons voisines, près de 1800 colis de fils; et le soir, en les remplaçant dans les magasins, on fut heureux de constater que pas un seul écheveau ne manquait.

Ce sinistre, s'il eût éclaté dans la nuit, pouvait avoir les plus graves conséquences. Nous ne connaissons pas au juste le chiffre des dégâts, du reste peu considérables; mais nous savons que tout était assuré.

MM. Caillié et Legry remercient toutes les personnes dont la spontanéité et les généreux efforts ont contribué à l'extinction de l'incendie, et particulièrement les sapeurs-pompiers qui, sous le commandement de leur capitaine, ont fait preuve d'énergie, de sang-froid et d'intelligence. (Intérêt public.)

Deux empoisonnements par les champignons ont eu lieu dans la Vendée.

A Saint-Gervais, une femme et sa fille sont mortes après avoir mangé des champignons vénéneux.

A Mortagne, un père de famille, qui avait ramassé des champignons, en a mangé avec sa femme et ses enfants. Il a succombé; sa femme et ses enfants ont pu être rappelés à la vie.

On lit dans le *Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres* :

« Il se confirme que le chemin de fer de Niort à Angers sera inauguré le lundi 28 décembre. M. Mattabon a été nommé chef de section de la ligne de Niort à Bressuire; il est chargé spécialement de la voie et des bâtiments.

Le *Messenger de la Sarthe* parle d'un nouvel et bien utile instrument, une éprouvette magique, qui, en un clin-d'œil et sans analyse aucune, dira si le lait est pur ou non, et séparera, comme par enchantement, tous les ingrédients de la fraude.

En conséquence, mesdames les laitières, tenez-vous en garde.

VILLE DE SAUMUR.

Les ex-militaires ci-après désignés, retirés à Saumur, sont invités à se présenter sans retard au secrétariat de la mairie de cette ville, porteurs de leurs livrets, à l'effet de recevoir des mandats de masse qui les concernent, savoir :

- MM.
- 1° Marandeu (Jules), soldat au 3^e régiment d'infanterie de la marine;
- 2° Vaugondy (François), soldat au 6^e régiment d'infanterie.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRT.

PROMENADES PITTORESQUES EN TOURAINE.

histoire, légendes, monuments, paysages, par M. l'abbé C. CHEVALIER. — 1 magnifique volume grand in-8° Jésus illustré, 180 gravures d'après K. Girardet et Français; une carte du département d'Indre-et-Loire, — publié par Alfred Mamé et fils, à Tours. — Prix : broché, 15 fr., chez les libraires du département.

« La Touraine », dit avec raison l'auteur de ce livre, « est une des provinces de France les mieux connues du touriste, de l'archéologue et de l'artiste. Chaque année, la vieille réputation de ce beau pays lui amène une nuée de voyageurs nationaux et étrangers qui viennent visiter ses sites enchanteurs, saluer ses monuments et évoquer ses souvenirs historiques. Nul d'entre eux ne fait son tour d'Europe sans comprendre dans son itinéraire Tours, Amboise, Chenonceau, Loches, Chinon, Azay-le-Rideau, etc. Tous emportent de cette riante contrée des impressions et des souvenirs qui propagent au loin le renom du *Jardin de la France*. »

La grande publication illustrée que la maison Mame a éditée sous le titre de *la Touraine*, et sous la direction de M. l'abbé Bourassé, le savant archéologue, a puis-

samment contribué à faire connaître les richesses architecturales et pittoresques de cette province. Les éditeurs de ce splendide ouvrage, arrivé à ses derniers exemplaires et qui ne sera plus réimprimé, ont eu l'idée de faire entrer la majeure partie des gravures sur bois du splendide in-folio dans un volume plus populaire par son format et par son prix.

La réalisation de ce projet a fait naître le volume que nous annonçons ici, et dont le texte entièrement nouveau, présentant plus d'unité dans sa rédaction et un classement plus méthodique des matières, est le guide le plus sûr et le mieux informé que puisse consulter le touriste.

M. l'abbé Chevalier, secrétaire perpétuel de la société savante d'Indre-et-Loire, vice-président de la société archéologique de Touraine, en possession de la double renommée de littérateur et d'érudit, s'est chargé de ce travail, auquel le désignaient naturellement des recherches et des publications de plus d'un genre sur l'histoire et les monuments de sa province.

Ce volume, d'un prix très-abordable, se recommande donc, sous tous les points de vue, à l'attention des connaisseurs.

Les gastrites, gastralgies, toux, consommation, dépérissement, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par le Chocolat Du Barry, de Londres.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHÉ, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démanagements insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogrammes contre le mandat ci-inclus. Agréés, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consulat de France. — **Certificat N° 65,715.** — Paris, 11 avril 1866. — Monsieur, ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer ni dormir : elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat Du Barry, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. —

Notre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs ; il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes de 12 tasses, fr. 2,25 ; de 24 tasses, fr. 4 ; 48 tasses, fr. 7 ; environ 20 centimes la tasse.

DU BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris.

Se vend à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 23, et, dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

Marché de Saumur du 21 novembre.

Froment (l'h.) 77 k. 22 20	Huile de noix 50 k. 60 —
2 ^e qualité. . . 74 21 33	— chenevis 50 30 —
Seigle 75 14 —	— de lin. . . 50 46 —
Orge 65 14 50	Graine tréfle 50 60 —
Avoine 50 12 —	— luzerne 50 47 —
Fèves 75 15 50	Foin (charr.) 780 95 —
Pois blancs. . . 80 33 —	— Luzerne — 780 85 —
— rouges. . . 80 32 —	Paille — 780 38 —
Graine de lin. 70 27 50	Amandes . . 50 — —
Colza 65 22 50	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 14 —	Cire jaune. . 50 175 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité 180 à 250
Id.	2 ^e id. 150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868, . . .	1 ^{re} id. 60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868, . . .	1 ^{re} id. 50 à 65
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, . . .	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1868.	» à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868.	85 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité 150 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1868.	85 à 100
Varrains, 1868	» à »
Bourgeil, 1868.	1 ^{re} qualité 110 à 130
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868.	1 ^{re} id. 75 à 90
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE THIBAUT.

Les créanciers de la faillite du sieur Thibault, chaussonnier, demeurant au Vaudelnay-Rillé, sont invités à se présenter, le vendredi 27 novembre courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite.

Le Greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU. (517)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Divisée en deux locations. Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 48 et 50,

Occupée par MM. Blanchet et Rosignol.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (431)

Etude de M^e LEBLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

Au Vau-Langlais, près le Pont-Fouchard,

MAISON neuve, dans un jardin clos de murs, contenant 15 ares. S'adresser audit notaire. (490)

ADJUDICATION

DE LA FOURNITURE

DE L'HUILE A BRULER

Pour l'École impériale de Cavalerie.

Le quatorze décembre 1868, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le Conseil d'administration de l'École impériale de cavalerie, dans la salle de ses séances, à Saumur, sur soumissions cachetées, et conformément aux dispositions du cahier des charges, à l'adjudication ci-après,

Savoir :

L'HUILE à brûler du 1^{er} janvier au 31 décembre 1869.

Le cahier des charges, relatif à cette fourniture, est déposé au bureau de l'habillement de l'École, où l'on peut en prendre connaissance, de midi à 4 heures du soir.

A Saumur, le 13 novembre 1868.

Le général de brigade président, CRESPIN. (504)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 28 novembre 1868, il sera procédé, à 1 heure du soir, dans une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture d'avoine, à livrer dans le magasin de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance.

NOTA. — La denrée sera livrée entre deux fers. (515)

A CEDER DE SUITE,
Pour cause de santé,

Un très-beau magasin
de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU
et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869,

MAISON

Rue de la Fidélité,

Avec cour, remise et écurie :

Occupée par M. GALLAIS, négociant.

S'adresser, pour traiter, soit à M. REVEAU, rue du Petit-Mail, n° 5 ; soit à M^e TOUCHALEAUME, notaire.

ON DEMANDE à emprunter **15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0**, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

Il a été volé une montre d'homme en or, portant gravé à l'intérieur :

Souvenir de P. R. à E. R.

Récompense honnête à qui pourra donner quelques renseignements utiles pour retrouver cette montre. S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^e Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)

Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^e Simon ; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

M^e DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un **clerc.** (518)

AVIS AUX CHASSEURS.

La chasse est interdite sur toutes les propriétés de M. Ponneau. (519)

LA MAISON DE BANQUE

E. HUGUET, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris, prévient les capitalistes, rentiers, actionnaires et obligataires qu'elle se charge de toutes leurs opérations financières. ACHATS ET VENTES DES VALEURS COTÉES A LA BOURSE DE PARIS, moyennant le courtage officiel, sans aucune espèce de commission. AVANCES SUR TITRES. — Succursales à Bordeaux, Cambrai, Limoges, Nancy, Rouen, Saint-Germain, Toulouse, etc. (491)

AUX BRIQUETIERS

TUILIERS, FABRICANTS DE POTERIES, CHAUFourniers, FABRICANTS DE CIMENTS, ENTREPRENEURS ET CAPITALISTES,

LE FOUR HOFFMANN à action permanente, dont la grande supériorité lui a valu le

GRAND PRIX

à l'Exposition universelle de Paris de 1867,

Offre les avantages suivants :

- 1^o Plus de deux tiers d'économie en combustible ;
- 2^o Cuisson parfaitement uniforme dans toutes les parties du four ;
- 3^o Faculté d'employer n'importe quel combustible ;
- 4^o Enfournement et défournement faciles ;
- 5^o Point de déchet ;
- 6^o Point de fumée ;
- Sécurité contre l'incendie.

Nota. — Plus de 400 fours en opération aujourd'hui prouvent à l'évidence de ces avantages réels et pratiques.

S'ad., franco, à M. JULES BOURRY, rue de Ponthieu, 10, à Paris. (492)

MAISON DE BANQUE

LAURENT COPPENS & C^{ie}

Rue Richelieu, 67, Paris

AVANCES SUR TITRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Maintenues jusqu'à nouvel ordre à 3 0/0 l'an

Achats et Ventes des Valeurs cotées et non cotées

ENCAISSEMENT GRATUIT DES COUPONS

Et de toutes Valeurs sur Paris

Renseignements sans frais.

Affranchir.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES DE

POUGUES (NIÈVRE)

LA SOURCE Alcaline, ferrugineuse, iodée et gazeuse, déclarée d'intérêt public par décret impérial du 4 août 1860,

est la seule qui depuis 300 ans ait fait la célébrité des eaux de Pougues par de nombreuses cures authentiques.

Quelques tentatives ont été faites récemment pour faire accepter par le public, comme eaux de Pougues, des eaux minérales venant bien de la localité, mais n'ayant aucun rapport avec celles de la Source Saint-Léger :

Les bouteilles d'eau de cette source ont des étiquettes roses, des bouchons et des capsules portant le nom de la Source Saint-Léger. On est donc instamment prié de les vérifier, afin d'éviter toutes substitutions.

Le propriétaire de cette source croit de son devoir d'avertir le public que le docteur Félix ROUBAUD n'est plus médecin inspecteur des eaux de Pougues depuis trois ans, et qu'il n'a plus aucune position officielle dans l'établissement. (452)

20,000
PENDULES RÉVEILLE-MATIN

sonnant très-bruyamment et mesurant 22 centimètres de hauteur

offertes **GRATIS** au public.

Pour jouir de cette Prime superbe, il suffit de prendre un abonnement d'un an au journal

LE MAGASIN DU FOYER

dont le prix est seulement de 10 francs pour toute la France.

LE MAGASIN DU FOYER paraît tous les dimanches en une livraison de 20 pages de texte grand format, à 2 colonnes, avec de magnifiques GRAVURES et couverture illustrée.

IMPRIMÉ sur beau papier glacé, RÉDIGÉ par nos meilleurs écrivains, PUBLIANT Romans, Histoires, Voyages, Nouvelles, Articles scientifiques, artistiques, etc., il est le plus complet, le plus instructif et le plus intéressant des journaux de ce genre ; aucun n'offre aux familles de plus sérieuses garanties. — Quatre années de succès ont marqué sa place au premier rang.

Malgré la modicité de son prix, LE MAGASIN DU FOYER a trouvé moyen de donner pour rien à ses abonnés une magnifique PENDULE RÉVEILLE-MATIN, parfaitement construite, pouvant marcher 15 ans sans se déranger, sonnant sur timbre et très-bruyamment.

On reçoit immédiatement, gratis et franco, le journal et la prime, en adressant 10 francs pour l'abonnement et 2 francs pour le port et l'emballage, en tout 12 francs, au gérant du MAGASIN DU FOYER, rue de Babylone, 44, à Paris. — Le paiement se fait à volonté en un mandat sur la poste ou en timbres-poste.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 21 NOVEMBRE.			BOURSE DU 23 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 65	»	» 10	71 65	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	101 50	»	» 25	101 50	»	» 50
Obligations du Trésor.	487 56	»	»	490	» 2 50	»
Banque de France.	3225	»	» 5	3225	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1515	»	»	1520	» 5	»
Crédit Foncier colonial	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole	635	»	» 2 50	640	» 5	»
Crédit Industriel.	652 50	»	» 5	652 50	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	292 56	»	» 2 50	300	» 7 50	»
Comptoir d'esc. de Paris.	705	»	» 3 75	707 50	» 2 50	»
Orléans (estampillé).	913 75	»	» 3 75	913 75	»	»
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1202 50	»	» 10	1200	»	» 2 50
Est.	570	»	» 2 50	570	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	972 50	»	» 5	972 50	»	»
Lyon-nouveaux.	»	»	»	»	»	»
Midt.	622 50	»	»	625	» 2 50	»
Ouest	572 50	»	»	571 25	»	» 1 25
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1535	»	»	1537 50	» 2 50	»
Canal de Suez	407 50	»	»	408 75	» 1 25	»
Transatlantiques.	340	»	»	335	» 5	»
Emprunt italien 5 0/0.	56 80	»	» 10	56 75	»	» 5
Autrichiens	643 75	»	» 3 75	636 25	»	» 7 50
Sud-Autrich.-Lombards.	421 25	»	» 18 75	417 50	»	» 2 50
Victor-Emmanuel	47	»	» 25	48	» 1	»
Romains.	47	»	» 50	46 50	»	» 50
Crédit Mobilier Espagnol.	312 50	»	» 5	307 50	»	» 5
Saragosse	88	»	» 50	90	»	»
Séville-Xérès-Séville	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	77 50	»	»	77 50	»	»
Compagnie immobilière.	120	»	»	117 50	»	» 2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	338 25	»	»	340	»	»
Orléans	335	»	»	333	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	345	»	»	340	»	»
Ouest	330 50	»	»	330 50	»	»
Midt.	329	»	»	329	»	»
Est.	334 50	»	»	334 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le